

CONSTRUISONS **ENSEMBLE**
LA DÉFENSE DE DEMAIN

INFO DAY PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ FRANCILIENS

ACCÉDER AU PROGRAMME EUROPÉEN
DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DANS LE DOMAINE
DE LA DÉFENSE (PEDID)

PARIS, LE 4 MARS 2020



DISPOSITIF PEDID

Règles, mode de participation, appui

Des financements qui s'inscrivent dans une stratégie globale de l'UE en matière de défense

- Adoption fin 2016 par les Etats membres de la « **Stratégie globale européenne pour la politique étrangère et la sécurité** », suivi de son Plan d'implémentation (F. Mogherini, Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité).
- Stratégie globale notamment déclinée dans un Plan d'action européen pour la défense proposé par la Commission Européenne qui prévoit le lancement dès 2017 des **premiers financements européens dédiés à la R&D en matière de défense**, avec l'objectif de:

Développer la coopération européenne

Renforcer la compétitivité de l'industrie

Contribuer à l'autonomie stratégique de l'UE

Soutenir l'innovation

Les fonds européens dédiés à la défense

CADRE
FINANCIER
PLURIANNUEL
2014-2020

Action préparatoire pour la Recherche de Défense (PADR)

Subventions de 90 M€ sur 2017-2019

Budget 2019: 25 M€

Recherche (R&T)

Financement total des coûts éligibles
Géré par l'Agence Européenne de défense

Programme européen de développement industriel pour la défense (PEDID)

Subventions de 500M€ sur 2019-2020

Réparties équitablement sur les 2 années

Développement capacitaire

Co-financement attendu Etats/entreprises
Géré par la Commission Européenne

CADRE
FINANCIER
PLURIANNUEL
2021-2027

Fonds Européen de Défense (FED)

13 Md€ pour 2021-2027 (proposition de la Commission européenne)

Géré par la Commission Européenne - Répartition à définir

Finalisation du règlement et négociations en cours du Cadre financier pluriannuel européen

Volet recherche 4,1 Mds €

Volet développement 8,9 Mds €

Le Programme Européen de développement industriel pour la défense (PEDID) *European Defence Industrial Development Programme (EDIDP)*

Actions éligibles:

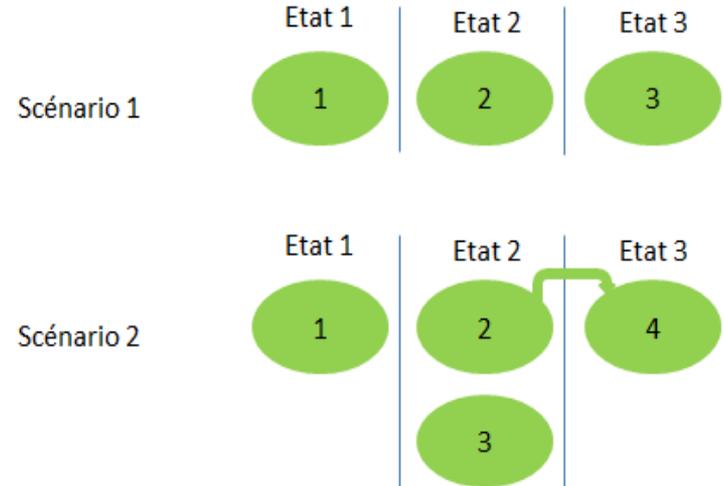
Etude de faisabilité Conception Prototypage Test Qualification Certification **Production**

- Produits nouveaux ou amélioration de produits existants (innovations)
- Subventions directement versées à l'industrie
- Montant des projets : quelques centaines de K€ à plusieurs dizaines de M€
- Durée : d'environ 48 mois (4 ans)

Exigences minimum pour monter un consortium : le nombre d'entités

Scénario 1 : consortium constitué d'au moins 3 entités publiques ou privées (entreprises, laboratoires, acteurs académiques, agences) indépendantes les unes des autres, établies dans 3 Etats membres.

Scénario 2: possibilité que ces trois entités soient établies uniquement dans 2 Etats membres, mais besoin d'une 4^{ème} entité pouvant être liée à l'une des premières (ex: filiale) dans un 3^{ème} Etat Membre.



Critères d'éligibilité : des exigences en termes de souveraineté (1/2)

Pour les membres du consortium et les sous-traitants de rang 1, les sous-traitant de rang 2 ayant accès à de l'information classifiée ou réalisant au moins 10% du projet :

- Etre **établi dans l'UE** et avoir sa structure de gestion dans l'UE ;
- Ne **pas être contrôlé par un Etat ou une entité d'Etat tiers à l'UE**;
- **Dérogation possible, si garanties (liberté d'utilisation, maintien de la propriété intellectuelle dans l'UE, sécurité de l'information...) approuvées par l'Etat dans lequel est localisé l'entreprise.**
- Utiliser pour l'action des **infrastructures, installations, actifs et ressources localisés sur le territoire de l'UE.**

Pour le résultat du projet :

- **Absence de contrôle ou restriction par des entités ou Etats non-UE sur les produits développés:** propriété intellectuelle détenue par des entités européennes, absence de restrictions à l'export (type ITAR).

Critères d'éligibilité : des exigences en termes de souveraineté (2/2)

Autres cas dérogatoires:

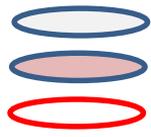
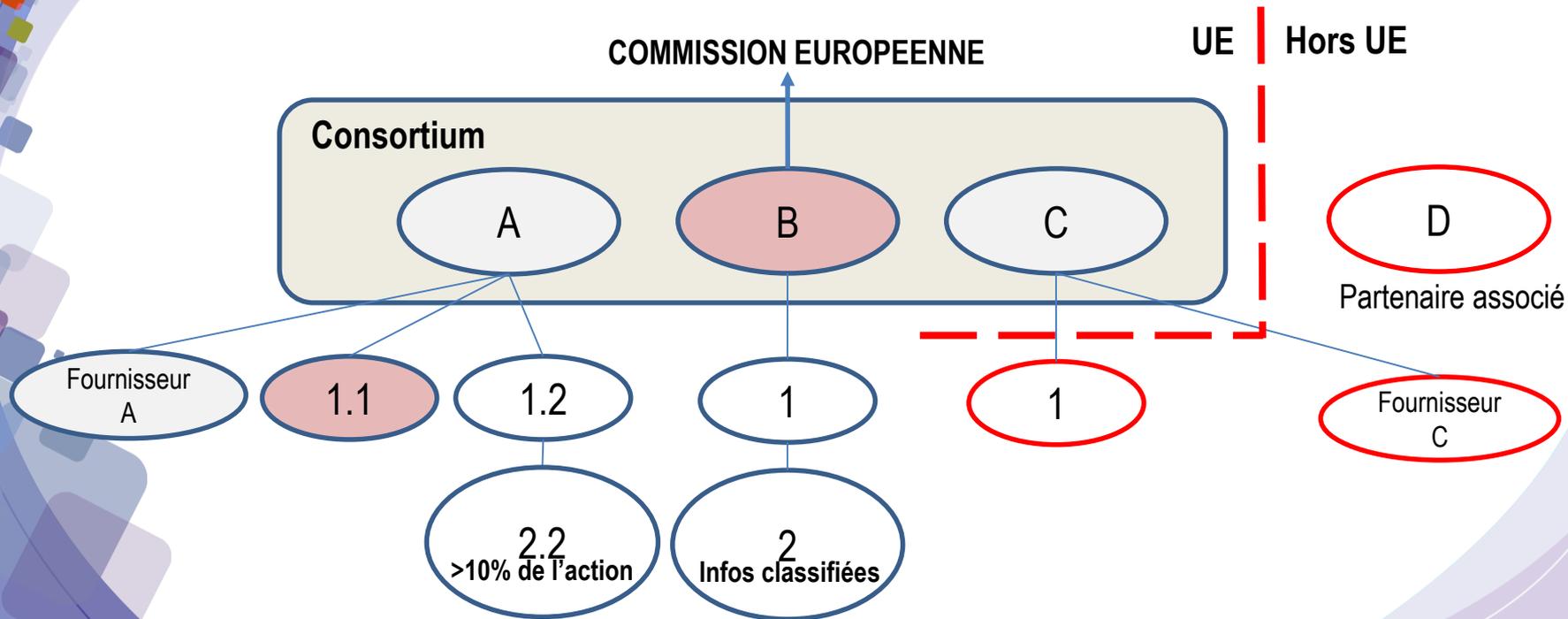
➤ **Utilisation/coopération possible sous condition, mais coûts inéligibles:**

- Ressources d'une entreprise éligible, localisées hors de l'UE;
- Fournisseurs établis hors de l'UE;
- Partenaires associés : entreprises établies hors de l'UE ou contrôlées par des tiers, impliquées en raison de l'absence de compétences disponibles en UE.

Cas des entités britanniques :

- Adoption de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE => période de transition jusqu'au 31 décembre 2020, pendant laquelle le Royaume-Uni est encore considéré comme un Etat membre.
- MAIS, puisque les projets ont vocation à continuer après cette date :
 - Les entreprises britanniques deviendront inéligibles au cours du projet ;
 - Les entreprises détenues par des entités britanniques auront besoin d'une dérogation.

Structure du consortium et éligibilité



Entité éligible / coûts éligibles

Entité éligible sous dérogation / coûts pris en compte

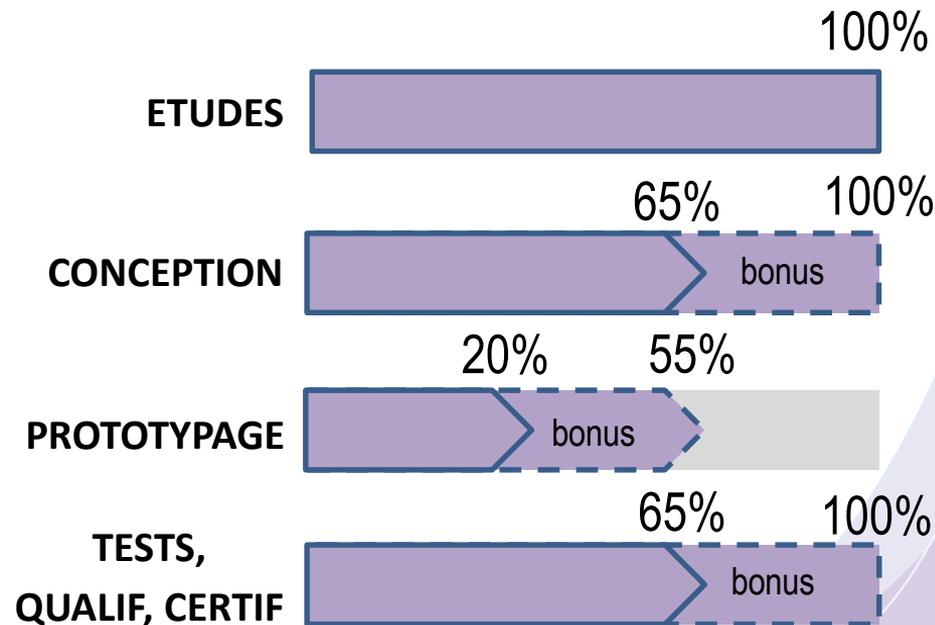
Entité non éligible / coûts non éligibles

Taux de financement

Subvention de 20 à 100% des coûts éligibles en fonction du niveau de développement (taux de base + part variable dite « bonus » jusqu'à 35%*).

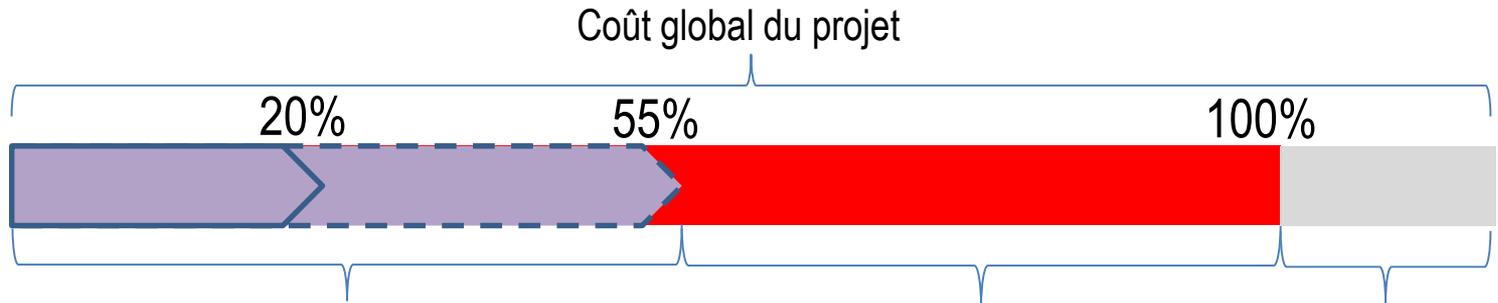
Critères d'obtention des bonus :

- Le lien du projet avec un projet de la « **Coopération Structurée Permanente** » (bonus fixe de 10%)
- La part du projet réalisé par des ETI (consortium et sous-traitants)
- La part du projet réalisé par des PME (consortium et sous-traitants)



* sans jamais dépasser 100% du coût éligible de l'action

Coûts financés (exemple : prototype)



Coûts éligibles couverts par subvention (méthode H2020).:

- **Coûts directs éligibles** (coûts directs de personnel, achat de biens, sous-traitance....)
- **Coûts indirects** (non attribuable directement au projet: maintenance, coûts d'infrastructure...) couverts à hauteur de **25% de ces coûts directs, hors sous-traitance.**

Coûts éligibles non couverts => Démontrer que ces coûts sont couverts par d'autres moyens (budget des Etats via un/des contrats, ou autofinancement)

Autres coûts (non éligibles tel que les dettes, intérêts, TVA déductible, ... ou coûts indirects si > au forfait de 25% des coûts directs éligibles). Part variable (peut être nulle) en fonction du type d'entreprises...



Demande de financement complémentaire à faire en amont pour que la DGA puisse évaluer les ressources disponibles (Loi de Programmation Militaire)

Soutiens étatiques nécessaires

Pour être éligible un consortium doit démontrer qu'au moins **2 Etats** ont l'intention de se **procurer la technologie** et ont définis des **exigences communes (études) ou des spécifications communes (prototypes et suites)**. Non nécessaire pour les études de faisabilité.

- **Preuves à fournir via un document co-signé par les Etats membres, pouvant prendre différentes formes : Lettre d'intention « Lol » (MoU, contrat...)**

Remarques:

- Une entreprise n'a pas besoin du soutien de l'Etat dans lequel elle est établie pour participer à un consortium;
- Un Etat peut signer une lettre de soutien sans cofinancer un projet (les deux ne sont pas liés).

Gestion du projet :

Les Etats soutenant un projet peuvent désigner un Etat ou une organisation internationale (ex: OCCAR) comme gestionnaire du projet.

La Commission devra consulter cette entité pour effectuer les paiements.

Relations entre entités du consortium et propriété intellectuelle

Relations entre les entités du consortium:

- Le **coordinateur du consortium** signe un accord de subvention (« grant agreement ») avec la Commission européenne, **reçoit la subvention et la distribue aux autres membres** ;
- Les sous-traitants ne peuvent recevoir les subventions directement;
- Les membres du consortium signent un **accord de consortium** régissant les relations entre eux;
- Solidarité technique entre les membres du consortium (recherche d'une solution si l'un des partenaires ne peut réaliser des travaux);

Propriété intellectuelle :

- **Les résultats des projets subventionnés sont détenus par les bénéficiaires** (règles définies dans l'accord de consortium) ;
- La Commission européenne ne détient aucun droits;
- Lorsque des Etats soutiennent et/ou cofinancent un projet, ils peuvent définir, dans un MoU, des droits relatifs à ces travaux subventionnés. L'accord de consortium devra être cohérent avec celui-ci (règles en cours de définition).

Sécurité et exportations

« Commission interministérielle pour l'exportation des matériels de guerre » (CIEEMG) :

- Si la technologie est catégorisée « Matériel de Guerre », obligation de demander une **licence de transfert intra-communautaire** avant tout échanges opérationnels avec les partenaires.

« Instructions de sécurité » (ISP) :

- Les Etats membres où sont établis les bénéficiaires peuvent instaurer un **cadre de sécurité (PSI)** spécifiques pour gérer la classification des informations générées dans le cadre du projet;
- **Si un tel accord n'est pas signé, la Commission établit le cadre de sécurité** de l'action conformément aux dispositions de la décision (UE, Euratom) 2015/444.

Exportation des résultats développés :

- Tout **transfert de propriété** à un pays tiers ou à une entité d'un pays tiers des résultats des projets qui ont bénéficié d'un financement doit être **notifié à la Commission européenne**;
- Si un tel transfert de propriété est contraire aux objectifs du programme (article 3 du règlement), le financement accordé devra être remboursé.

Etre une PME ou une ETI dans le PEDID : définition européenne

Définition européenne de la PME :

- **250 salariés** (*obligatoire*)
- Chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas **50 M€**
- Bilan annuel ne dépassant pas **43 M€**
(*correspondre au moins au CA ou au bilan*)

ETI :

Non-PME
< 3 000 salariés

Les critères d'effectif et financiers à prendre en compte sont ceux de l'entreprise considérée, auxquels sont ajoutés ceux des entreprises auxquelles elle est liée :

Entreprise « Autonome » :
totalement indépendante ou qui détient une participation **inférieur à 25 %** du capital ou des droits de vote d'une autre entreprise et/ou est détenue à moins de 25 % par une autre entreprise (certaines exceptions).

Entreprise « Partenaire » :
détient une participation **de 25 % à 50%** du capital ou des droits de vote d'une autre entreprise et/ou est détenue entre 25 et 50 % par une autre entreprise.

Entreprise « Liée » : détient une participation **de 25 % à 50%** du capital ou des droits de vote d'une autre entreprise et/ou est détenue entre 25 et 50 % par une autre entreprise.

**Référence : recommandation de la Commission du 6 mai 2003
concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises (2003/361/CE)**

Etre une PME dans le PEDID: enjeu des bonus et critères d'attribution liés aux « PME transfrontalières »

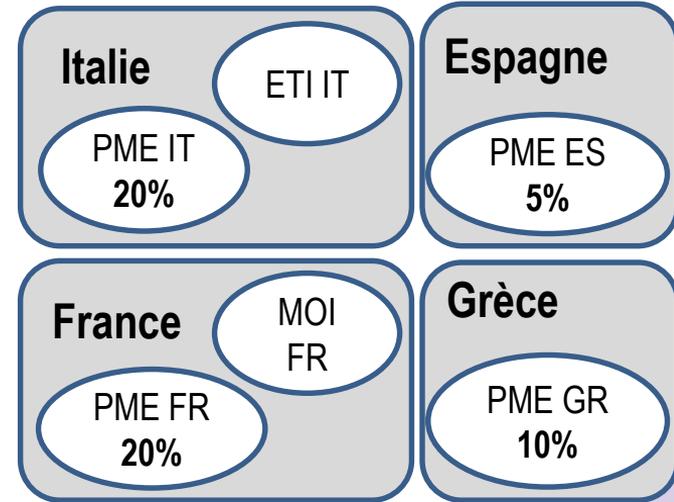
La part du projet réalisée par des PME, et notamment des « PME transfrontalières » (localisées hors des Etats des entreprises non-PME du consortium) est :

- Un critère de sélection du projet
 - Une source de financements supplémentaires
- Ces règles ont le potentiel de modifier profondément les relations existant aujourd'hui entre grands groupes et PME.

Calcul du bonus : si des PME réalisent au moins 10% de l'action :

- PME transfrontalières : 2x% part réalisée par PME. **Max 35%**
 - PME non-transfrontalières : x% part réalisée par PME. **Max. 5%**
-
- Bonus liés à la part réalisée par des PME et non à leur nombre;
 - La position de la PME (consortium/sous-traitant) n'a pas d'impact sur le calcul.

Exemple de consortium



PME IT génère 5% ; PME FR génère 5%

PME ES génère 10% ; PME GR génère 20%

Etre une PME dans l'EDIDP : les projets « PME »

- **Existence d'une catégorie de projet réservée aux consortiums constitués exclusivement de PME ;**
- Les mêmes règles que sur les autres projets s'appliquent ;
- **En 2020 : budget de 10 M€ : sélection de plusieurs projets d'environ 1-2 M€;**
- Possibilité de sous-traiter à une entreprise non-PME, si sa part est limitée (des partenaires non-PME peuvent aussi être positionnés comme « partenaires associés », mais dans ce cas ils ne seront pas financés).

Etre une ETI (« midcap ») dans le PEDID

- La proportion d'ETI est uniquement une **source de financement supplémentaire** (et non un critère de sélection du projet);
- Contrairement à la proportion de « PME », **pour les ETI aucuns critères géographiques ne s'applique pour l'obtention de bonus;**
- Si des ETI réalisent au moins 15% de l'action, le projet bénéficie d'un bonus de subvention de 10%.

La sélection des projets par la Commission : critères d'attribution

- **L'excellence** (avantages par rapport aux produits ou technologies de défense existants);
- **L'innovation** (concepts novateurs ou inédits non appliqués auparavant dans la défense);
- **La compétitivité** et à la croissance des entreprises du secteur de la défense dans l'ensemble de l'Union (création de nouveaux débouchés commerciaux);
- **L'autonomie de l'industrie européenne de la défense et aux intérêts de l'Union en matière de sécurité et de défense** (répond aux priorités capacitaires définies par les États membres dans le cadre de la PSDC);
- **L'intégration plus poussée de l'industrie européenne de la défense** (engagement des États membres à utiliser le produit final ou la technologie finale, à en détenir la propriété ou à en assurer la maintenance conjointement);
-
- **Part du budget global de l'action devant être allouée à la participation de PME établies dans l'Union** qui apportent une valeur ajoutée industrielle ou technologique (en particulier « transfrontalières »).

Programme de travail et modalités de sélection

Budget total du programme PEDID 2019-2020 : **500 M€**

2019: ~ 209 M€ / **2020: ~ 153 M€** / hors compétition : 137 M€ (projets « MALE » / « ESSOR »)

- Chaque catégorie dispose d'une **enveloppe budgétaire**; **une catégorie (ou « call ») peut contenir un ou plusieurs « topics »**; **un consortium doit répondre à un seul de ces topics**;
- La Commission évalue les propositions avec l'appui d'**experts indépendants**;
- Les experts notent chacun des critères de 1 à 5, sans pondération (rejeté si moyenne < à 3,3).

➔ **Si le *call* comporte un seul *topic*, le projet le mieux noté reçoit donc l'ensemble de l'enveloppe;**

➔ **Si le *call* comporte plusieurs *topics*, l'ensemble des projets déposés dans le *call* sont classés, et reçoivent des subventions à hauteur de ce qu'ils ont demandé** : les projets présentés dans ces différents *topics* sont donc mis en compétition entre eux et il est possible que certains *topics* ne se voient attribuer aucun projet.

Les **Etats** doivent se prononcer sur cette sélection (**vote à la majorité qualifiée**).

Lien avec la Coopération Structurée Permanente (CSP)

Permanent Structured Cooperation (« PESCO »)

- Formellement adoptée au Conseil affaires étrangères du **11 décembre 2017** avec 25 Etats membres participants (sauf Malte, le Danemark et le Royaume-Uni);
- En lançant la CSP, les Etats participants ont pris **20 engagements contraignants** dans les domaines opérationnel et capacitaire;
- En parallèle des engagements, la CSP vise à faire émerger **des projets fédérateurs** (secrétariat Agence Européenne de Défense);
- **47 projets ont été déposés par les Etats : voir la liste complète sur [le site internet de la CSP \(AED\)](#)**

Lien PEDIDP/CSP :

- Bonus de 10% si le projet PEDID répond aux objectifs d'un projet CSP;
- Les projets déposés à la CSP donnent une indication sur les pays leaders, intéressés ou observateurs sur ces thématiques (projets souvent soutenus dans les deux dispositifs).
- Le fait que la France ne participe pas à un projet CSP n'empêche pas la participation de l'industrie française à un projet EDIDP lié.

Retour d'expérience des appels à projets 2019 (1/2)

- 8 calls avec spécifications (4 calls contenant 1 seul topic, 4 calls contenant 2 à 4 topics = au total 15 topics) => **30 projets déposés**;
- 1 call sans spécifications techniques (« ouvert ») pour les projets « PME » (cible: 4-5 projets devraient être retenus) => **15 propositions reçues**.
- **La France a soutenu (formellement via Lol) 12 projets, dont 3 sous leadership français;**
- **Les lettres de soutien ont été signées par 3 à 7 Etats.**

Etats ayant conjointement soutenu des projets avec la France:

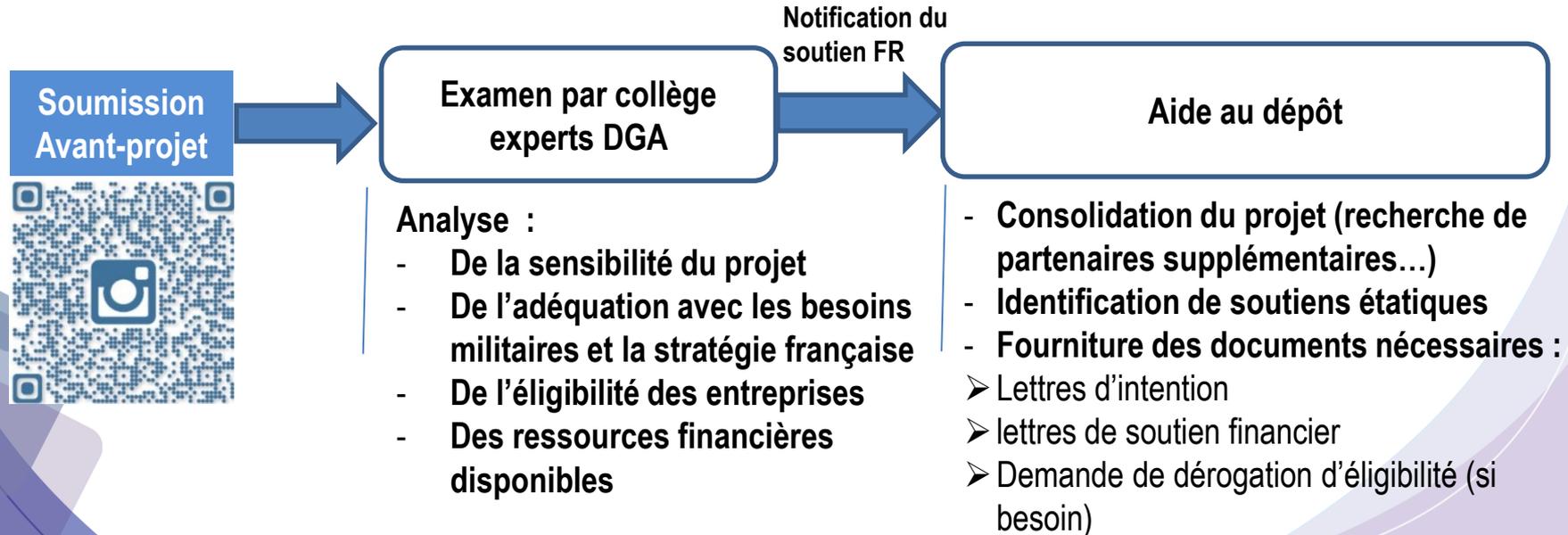
- Italie et Espagne : 10
- Allemagne : 6
- Danemark, Belgique, Suède : 3
- Pays-Bas, Roumanie, Estonie : 2
- Portugal, Finlande, Chypre, Luxembourg, Lettonie : 1

Retour d'expérience des appels à projets 2019 (2/2)

- L'industrie et les instituts de recherche français sont présents dans au moins **17 projets**.
La DGA identifie dans ces projets au moins :
 - 8 grands groupes
 - 10 ETI
 - 24 PME
 - 3 instituts de recherche
- Parmi ces projets, les consortiums contiennent **en moyenne 10 partenaires** (pour des enveloppes budgétaires allant de 3 à 45 M€);
- La plupart des projets importants (+ de 20 Meuros) ont déclaré autant de sous-traitants que de membres du consortium.

Dispositif d'appui aux entreprises souhaitant proposer des projets

Vous avez une proposition et votre équipe projet est constituée :



Améliorer sa visibilité, créer un réseau : actions du MINARM

Vous souhaitez être en visibilité d'acteurs européens susceptibles de constituer des consortiums :

- **Participer aux missions « PME-Europe » ;**
 - ➔ 4 missions seront lancées en 2020 pour permettre une mise en contact direct de PME FR avec des industriels européens
 - ➔ 1^{ère} mission INDRA SYSTEMAS (Madrid), mi-avril :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mission-sp-dga-europe-2020>
- **S'appuyer sur les groupements et pôles de compétitivité** et leur réseau (*interclustering*) pour communiquer sur son savoir-faire.
- **Se manifester auprès de la DGA** (dga.pme.fct@intrade.gov.fr), qui peut vous mettre en relation avec des acteurs industriels et étatiques montant des projets.

Améliorer sa visibilité, créer un réseau : leviers d'action complémentaires

Evénements:

- **Participer aux journées Infodays PEDID** organisées par la **Commission européenne** (organisé à chaque ouverture d'appels à projets);
- **Participer aux événements de [l'European Network of Defence Related Regions](#)** (événements thématiques);
- **Profiter des salons** pour nouer des partenariats et participer aux ateliers de mise en relation avec **grands comptes étrangers (expérimenté lors du Bourget – prévu pour Eurosatory).**

Plateformes :

Publier une recherche de partenaires sur :

- [La page de l'appel à projet PEDID](#)
- [La plateforme B2B de l'Agence Européenne de Défense](#)
- [La plateforme du réseau Enterprise Europe Network](#) (réseau européen d'aide aux PME)

Informations disponibles

Sur les priorités capacitaires de l'UE :

- Les [Priorités capacitaires de l'Union Européenne](#)
- Les projets de la [Coopération Structurée Permanente](#)

Sur les priorités capacitaires françaises :

- La [Loi de programmation militaire 2019-2025](#)
- La [Revue stratégique de Défense et de sécurité nationale](#)
- Le [Document d'orientation de l'innovation de défense](#)

Sur le PEDID:

- Appels à projets disponibles sur le site [«Funding and tenders opportunities »](#) de la Commission
- Pour comprendre la procédure, consulter les [Documents de référence](#)
- Page spécifique sur le site [iXarm](#) de la DGA

Sur les autres sources de financement européens :

- « [IDENTIFUNDING](#) » de l'Agence Européenne de Défense

Enjeux et perspectives du FED

- Le PEDID instaure de **nouvelles manières de coopérer** à l'échelle européenne et de **nouveaux rapports** entre grands groupes/ETI/PME, maître d'œuvres et sous-traitants;
- Ces nouvelles dynamiques **s'accroîtront dans le cadre du FED** (près de 1,8 Md€/an), et il est important de s'y préparer.

Afin de bénéficier au mieux de ces nouveaux financements il est donc nécessaire :

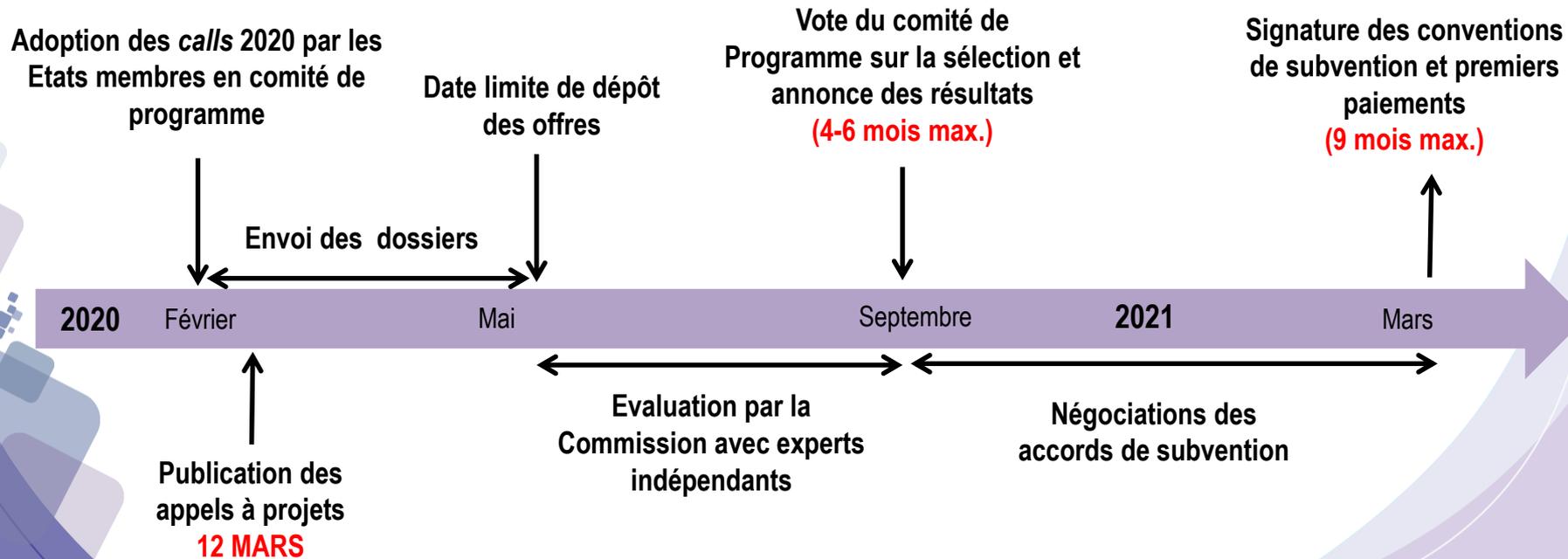
- De développer sa visibilité auprès des groupes français et européens ;
- D'anticiper les appels à projet en développant de nouveaux partenariats ;
- De manifester son intérêt pour la coopération auprès de la DGA ou des relais nationaux/locaux.
- De proposer des sujets à porter dans le cadre du FED.

➤ **Action à initier dès maintenant, dans une perspective de long terme**

LA SÉQUENCE 2020

Agenda, appels à projets,

Calendrier du PEDID 2020



CBRN detection capabilities and medical countermeasures

- ***EDIDP-CBRN-DEWS-2020: Capabilities for CBRN risk assessment, detection, early warning and surveillance;***
- ***EDIDP-CBRN-MCM-2020: CBRN medical countermeasures, such as preventive and therapeutic immunotherapy***

13, 5 M€

Underwater control contributing to resilience at sea

- **EDIDP-UCCRS-MCM-2020: Solutions to detect, identify, counter and protect against mine threats (including those operating at very high depths);**
- **EDIDP-UCCRS-MUAS-2020: Solutions to detect, identify, counter and protect against mobile manned, unmanned or autonomous underwater systems (including those operating at very high depths);**
- **EDIDP-UCCRS-EDD-2020: Enhanced defence diving solutions to detect, identify, counter and protect against sub-surface threats.**

Counter-UAS capabilities

13,5 M€

Cyber situational awareness and defence capabilities, military networks and technologies for secure communication and information sharing

- **EDIDP-CSAMN-SDN-2020: Software defined network for defence use including the development of products and technologies;**
- **EDIDP-CSAMN-IFOC-2020: Innovative future-oriented communication capabilities such as but not limited to quantum communications or high speed secure free space optical communication;**
- **EDIDP-CSAMN-EDICT-2020: Easily deployable and interconnected cyber toolbox for defence use.**

Space situational awareness and early warning capabilities

- **EDIDP-SSAEW-SC2-2020: Advanced Space Command and Control (SC2) capability to process and exploit SSA data generated from sensors and catalogues to provide a complete space picture;**
- **EDIDP-SSAEW-SSAS-2020: Enhanced SSA sensors for accurate identification and characterization of existing Geostationary Earth Orbit (GEO) and Low Earth Orbit (LEO) public and private assets;**
- **EDIDP-SSAEW-EW-2020: Early warning against ballistic missile threats through initial detection and tracking of ballistic missiles before handing over to ground based radars.**

22, 5 M€

Maritime surveillance capabilities

- **EDIDP-MS-IS-2020:** Integrated solution to enhance the maritime situational awareness;
- **EDIDP-MS-MFC-2020:** Multifunctional capabilities, including space based surveillance and tracking, able to enhance the maritime awareness (discover, locate, identify, classify and counteract the threats) with particular focus on maritime littoral and high sea areas and harbour protection and related critical infrastructure;
- **EDIDP-MS-CRPS-2020:** Coastal radars and passive sensors with associated relevant networks;
- **EDIDP-MS-NS-2020:** Maritime surveillance generated by networks of sensors based on fixed and/or semi-fixed unmanned platforms.

Upgrade of current and development of next generation ground-based precision strike capabilities

- **EDIDP-NGPSC-LRIF-2020: A Platform for long range indirect fire support capabilities;**
- **EDIDP-NGPSC-PGA-2020: Programmable and guided ammunition.**

7 M€

Ground combat capabilities

9 M€

Air combat capabilities

- **EDIDP-ACC-AH-2020: Upgrading or developing next generation attack helicopters;**
- **EDIDP-ACC-SPS-2020: Self-protection systems for fixed and rotary wing aircraft;**
- **EDIDP-ACC-3MACS-2020: EU multiplatform mission management capabilities for air combat systems.**

22 M€

Simulation and virtualisation tools and equipment for training, exercises, system design, development and integration, testing and validation

3,5 M€

Defence technologies supported by Artificial Intelligence

5,7 M€

Innovative and future-oriented defence solutions SME

10 M€

Contactez la DGA sur le PEDID/FED

dga.pme.fct@intradef.gouv.fr

Espace PME du site IXARM :



<https://www.ixarm.com/espace-pme-0>